



Le 22 juin 2022 à 20 heures, en mairie, s'est réuni le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Luc EVERAERE, Maire.

- L. EVERAERE, Maire  
- D. DEWYNTER, K. NEFFE, C. BECK, adjoints  
- A. DEBRUYNE, F. DEKEISTER, B. FOULON, A. IOOS, G. LANGLOIS, P. NOVELLE, conseillers municipaux,  
Excusé(s) : P. LICOUR, qui a donné pouvoir à L. EVERAERE, L. BOUCKAERT, qui a donné pouvoir à G. LANGLOIS, JC. PONSIN, qui a donné pouvoir à D. DEWYNTER, V. POLLET, O. WIART.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Nombre de conseillers municipaux présents : 10  
Date de la convocation : 15 juin 2022

Le conseil municipal désigne A. IOOS comme secrétaire de séance.

## **1) Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 18 mars 2022.**

### **2) Renouvellement de la ligne de trésorerie interactive**

Les travaux de la route de Bourbourg sont terminés. Les chiffres définitifs du coût des travaux sont connus :

- à payer à la CCFI pour les travaux de création de trottoir et de maîtrise d'œuvre : 156 651.25€

- à payer au SIECF pour l'éclairage public : 105 685.29€ sur 5 annualités

La région nous a attribué 91 319€ et le département, 59 610€. Mais ces subventions ne sont pas encore versées. Il y a donc lieu de demander un renouvellement de la ligne de trésorerie aux conditions, presque inchangées par rapport à 2021,

Le conseil accepte à l'unanimité le renouvellement de cette ligne de trésorerie.

### **3) Demande de subventions**

Lors de la dernière réunion, plusieurs associations n'ont pas eu l'occasion de déposer une demande de subvention. Depuis, l'APE de Rubrouck, Flandres Aïkido et l'amicale des sapeurs pompiers de l'Yser ont soumis leur demande.

Les conseillers membres de ces associations s'abstenant, le conseil décide à l'unanimité le versement de 1 300€ à l'Association des Parents d'Elèves, 1 500€ au club Flandres Aïkido et 350€ à l'amicale des sapeurs pompiers de l'Yser.

### **4) Fixation des tarifs des accueils de loisirs et de la cantine**

Il est décidé à l'unanimité de maintenir les tarifs de tous les accueils de loisirs, du périscolaire et de la cantine au même niveau que l'année 2021/2022.

Afin d'augmenter la fréquentation de l'accueil de loisirs extrascolaire (petites et grandes vacances), il est décidé de supprimer le tarif extérieur pour tous les non-Rubrouckois à 8 voix pour (5 conseillers étaient pour une suppression pour les seuls enfants scolarisés à Rubrouck). Dans le même but, les conseillers votent à l'unanimité le retour du péricentre matinal en juillet.

Tarif de la cantine 2022/2023		
	Quotient familial	Tarif
Tranche 1	0€ - 700€	0,75€
Tranche 2	701€ - 2000€	1,00 €
Tranche 3	2001€ et +	2,90 €

Quotient familial	Accueil périscolaire		Tarif 2023 Petites vacances à la semaine	Tarif 2023 Grandes vacances à la semaine
	Tarif de 7h30 à 8h15	Tarif de 16h à 16h45, de 16h45 à 17h30 et de 17h30 à 18h15		
0€ - 369€	0.20€	0.20€	4,50 €	5,00€
370€ - 499€	0.36€	0.36€	7,80 €	8,00€
500€ - 700€	0.48€	0.48€	10,00 €	10,50€
701€ - 800€	0.72€	0.72€	11,00 €	11,50€
801€ - 1 000€	0.80€	0.80€	12,50 €	13,00€
Plus de 1 000€	0.85€	0.85€	13,50 €	14,00€
Retard	19€		X	
Droit d'inscription			8,00€	
Tarif supplémentaire pour les extérieurs			0€	

### **5) Installation d'une borne de recharge de véhicule électrique**

Suite à une rencontre avec le technicien du SIECF en charge des bornes de recharge, certains aspects ont été précisés. La cotisation syndicale votée en janvier pour cette compétence de 800€/borne ne concerne que la maintenance liée à leur exploitation en cas d'installation. Le reste à charge pour la commune pour l'installation diffère selon le type de borne :

- pour une borne 2\*22kw (recharge en 4-5 heures) : 5 500€
- pour une borne lente 3-7kw (recharge en 6-7h) : 1 000€

Face à ces coûts qui restent importants, il est décidé de ne pas installer en l'état de borne électrique sur le village.

### **Questions et Informations Diverses.**

Une réunion entre la DRAC, Etienne PONCELET et les entreprises Battais Charpente et Battais Couverture a permis d'amorcer la seconde phase des travaux à l'église qui commencera par des investigations des voûtes lambrissées. Leur piètre état de conservation pose question et il faut s'assurer de structure avant de lancer le marché de travaux. Le conseil décide de lancer une étude préalable.

Free sollicite la commune pour l'installation d'une antenne téléphonique sur le territoire public communal. Une première antenne étant déjà présente au centre du village, le conseil ne souhaite donc pas les multiplier. Refus à l'unanimité.

La séance est levée à 21 h 45.